

Information du 23 MARS 2022 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE, PRESIDENT et INSPIRATION

Le 23 mars 2022, la société de gestion a procédé à une majoration des frais administratifs externes relatifs à l'exercice 2021, comme suit :

Nom du Fonds	Frais Administratifs Externes Complémentaires	% de la VNI
FCP Agile	14483.57€	0.097%
FCP Force	1079.34 €	0.003%
FCP Inspiration	5096.56 €	0.10%
FIVG Président	2388.19 €	0.016%

Conformément au prospectus, cette majoration des frais administratifs externes à la société de gestion est égale ou inférieure à 10 points de base par année civile de chaque fonds et n'offre pas la possibilité d'obtenir le rachat de ses parts sans frais.

Information du 18 FEVRIER 2021 – INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE ET PRESIDENT

Le 18/02/2021, les FCP Force, Agile et Président vont connaître quelques changements de structure de frais de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les prospectus de ces fonds tiendront compte de nouvelles terminologies de « frais de gestion financière » et « frais administratifs externes à la société de gestion ».

Les FCP Force, Agile et Président seront susceptibles de ne pas informer leurs porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs sera alors réalisée par tout moyen, sur le site Internet de la société de gestion dans la rubrique « Informations aux investisseurs ». Les dénominations des autres frais demeurent inchangées.

Cette modification :

- est sans conséquence sur l'objectif de gestion des fonds
- n'aura aucun impact sur la stratégie de gestion des fonds

La documentation réglementaire des fonds qui intègre ces mises à jour est à votre disposition sur le site Internet d'Alternative Patrimoniale dans la rubrique « Nos placements financiers – Gestion collective ».

Information du 10 NOVEMBRE 2020 – INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP FORCE

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts du fonds FCP FORCE qu'elle opère des modifications dans le prospectus du fonds FORCE. Elles concernent la dénomination et le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

- La partie dénomination du fonds dans le Prospectus précise que le fonds est nommé «FORCE » en lieu et place de « FCP FORCE ».
- Le descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leurs contributions à la réalisation de l'objectif de gestion précise que le montant des investissements en titre intégrant des dérivés, hors obligations putable et callable, ne peut dépasser 35% de l'actif net en lieu et place de 20%.

Ces modifications seront effectives le 10 novembre 2020, elles :

- sont sans conséquence sur l'objectif de gestion de l'OPC
- n'auront aucun impact sur la stratégie de gestion de l'OPC.

Le DICI et prospectus de cet OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.

Information du 10 AVRIL 2020 - INFORMATION AUX PORTEURS DU FCP FORCE

Alternative Patrimoniale vous informe de la modification de l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) du FCP FORCE :

- Modification du niveau de l'échelle de risque : 4 au lieu de 3.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur la gestion financière de votre OPC et ne nécessitent aucune action de votre part.

Le DICI et le prospectus de cet OPC qui intègre ces mises à jour est disponible sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.

Information du 10 AVRIL 2020 - INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE et VIGILANT

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts qu'elle opère des modifications dans les prospectus de ses fonds, relatifs aux frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC suivants :

Dénomination	Code(s) ISIN
FCP Vigilant	FR0011169952 part AC (C) FR0011242718 part BC (C)
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)
FCP Agile	FR0013444015 part R (C) FR0013444023 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

La partie «**frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC**» du Prospectus des fonds, précise que des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à ces OPC, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière des OPC.

Ces modifications sont effectives à compter du 10 avril 2020 et :

- sont sans conséquence sur l'objectif de gestion des OPC
- n'auront aucun impact sur la stratégie de gestion des OPC.

Le DICI et le prospectus de ces OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.